



Communauté de communes  
de Montfort en Chalosse

Montfort, le 12 octobre 2011

A MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES  
ET DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CANTON DE MONTFORT EN CHALOSSE

---

---

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au Conseil de la Communauté de Communes du canton de Montfort en Chalosse, qui aura lieu le :

MERCREDI 19 OCTOBRE 2011 A 19 H 30  
au Pôle de Services de la Communauté de Communes  
(salle de réunions)

**Ordre du jour :**

- **Approbation** du compte rendu de la séance du 28 septembre 2011
- **EHPAD de Montfort en Chalosse et de Gamarde les Bains :**
  - EHPAD de Gamarde : modification du montant du Prêt Locatif Social
  - Tarifs budget 2012 (sections hébergement - soins - dépendance)
  - Prix des repas 2012
  - Amortissements subvention pour la comptabilité M22 - comptabilité de la maison de retraite de Montfort en Chalosse
  - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2010 sur le budget 2012
  - Avenant à la convention de mise à disposition d'une esthéticienne pour les résidents des maisons de retraite
- **Pépinière d'entreprises :** validation de la phase APS
- **Pôle petite enfance :**
  - Création de postes et des régimes indemnitaires correspondants
  - Information sur les tarifs applicables
- **Services généraux de la communauté de communes**
  - décision modificative N°2
  - accueil de loisirs/espace jeune : création d'un poste
- **Attribution d'une subvention :** fête de la biodiversité
- **Informations diverses**

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, avec mes plus cordiales salutations, à l'assurance de mon sincère dévouement.

La Présidente,

Elisabeth SERVIERES

40380 Montfort-en-Chalosse - BP 5

© 05 58 98 45 88 - Fax 05 58 98 56 19

Courriel : cc.montfort.chalosse@wanadoo.fr

www.cc-montfortenchalosse.fr

N.B. Compte tenu de l'importance du quorum physique pour la tenue de la réunion, je vous remercie par avance de bien vouloir transmettre cette invitation à votre suppléant si vous n'êtes pas disponible. En cas d'empêchement, merci de prévenir le secrétariat de la Communauté de Communes